

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 234

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

... et sa moralité

Ces circonstances matérielles sont évidemment liées au mépris croissant, individuel et collectif, des droits de l'homme que l'on constate chez nous et autour de nous. Mais ce mépris vient lui aussi du haut de la hiérarchie policière. Il découle de l'interprétation toujours plus répressive que les responsables politiques de l'ordre donnent aux lois, de leur hostilité non déguisée à tout ce, et à tous ceux, qui peuvent mettre, comme le Tribunal fédéral, un frein à l'efficacité de l'instrument de répression et qui cherchent à sauvegarder certaines libertés.

Ainsi se dégrade non seulement le comportement des policiers (les interpellations tournent à l'arrestation, les interrogatoires secrets se multiplient), mais aussi leur mentalité (un seul fonctionnaire de police refuse les médailles et récompenses que le schah offre à la police genevoise après la répression de la manifestation de 1972). Et la surcharge de travail qu'imposent aux agents les interventions croissantes de l'appareil policier dans tous les domaines — à Genève plus de 15 000 plaintes pénales ont été déposées en 1972 — en aggravant les conditions d'emploi contribuent à cette démoralisation des corps de police.

Des blouses blanches plutôt que des voitures blindées

Mais l'évolution actuelle n'est pas irréversible. Elle l'est d'autant moins chez nous que, dans ce domaine comme dans d'autres, les dimensions locales ont permis aux difficultés de garder une mesure humaine. Les corps de police sont encore peu nombreux dans chaque canton — il y a en Suisse 11 000 agents cantonaux et municipaux au total — les cas d'abus manifestes comme les écoutes téléphoniques sont encore limités, bien que déjà trop nombreux, les violences demeurent encore de détestables exceptions. Un tel constat doit donc permettre non de se désintéresser du problème, mais d'agir au contraire, avant que la dégradation ne s'aggrave.

Le but visé doit être de veiller au maintien d'une police de citoyens responsables qui se sentent au service de la population. Toute une série de mesures assez simples peuvent être envisagées pour y parvenir, qui doivent rompre avec la poursuite d'une efficacité technique devenue un but en soi-même : le gadget pour le gadget, comme l'ordre pour l'ordre. On doit songer tout d'abord à mieux réinsérer l'agent de police dans la population, par le moyen du logement, du commissariat, du numéro matricule et du nom, et à revaloriser socialement sa fonction.

On doit envisager aussi de diminuer la fonction répressive et de développer les fonctions d'assistance et de prévention, par le développement de corps spécialisés dans ce domaine et non dans le domaine du maintien de l'ordre avant tout. On doit proposer que le travail policier soit à la fois mieux surveillé et allégé par des réformes légales qui permettraient d'indemniser le citoyen victime d'une injustice, mais punirait aussi les plaintes infondées et qui adapterait certaines lois à l'évolution des mœurs. On doit exiger en tout cas le renforcement de la surveillance extérieure : contrôle du Parquet et création d'une commission parlementaire qui pourrait non seulement enquêter dans l'institution, mais devrait assister au moins certains de ses membres à toute prise d'ordre lors des opérations de la police. Enfin, en abaissant l'âge de l'école de recrues, on peut donner à chaque agent une seconde formation professionnelle qui lui sera utile dans son service et donnera plus de mobilité sociale à l'ensemble du corps.

Simultanément, l'opinion publique doit être, elle aussi, mieux informée et pas seulement dressée contre les policiers, comme si ceux-ci n'étaient que des brutes sanguinaires ou des imbéciles indignes de faire partie de la collectivité. Le refus de toutes les communes du canton de Genève d'accueillir la nouvelle prison prouve par exemple le travail d'information qui reste à faire afin de situer à leur juste place les délinquants pénaux. Et comme le démontre l'exemple anglais, ce ne

sont pas seulement des lois sévères, mais l'état de l'opinion publique qui doit permettre un jour le désarmement de la police.

Ces réformes de la police — qui sont possibles rapidement — ne sont certes pas une fin en soi. Mais dans la mesure où la police reste un mal nécessaire, dans notre société en tout cas, il n'est pas indifférent qu'elle contribue à résoudre ou à aggraver les conflits et les crises de notre époque.

GENÈVE

Circulation : une attitude courageuse

En refusant la mise en sens unique de la rue de la Servette et le déplacement vers une petite rue parallèle et tortueuse de la circulation en sens inverse, trolleybus y compris, les conseillers municipaux des deux partis de gauche genevois tentent de donner un coup d'arrêt à une politique dont l'échec est patent, sauf aux yeux des obsédés de la voiture.

L'élargissement systématique des voies d'accès revient à créer au centre de la ville un vrai piège à voitures sous la forme d'un cul-de-sac.

Ces routes élargies, noires de véhicules aux heures de pointe, deviennent, le reste de la journée, des circuits de vitesse que les piétons, et en particulier les enfants et les personnes âgées, traversent à grand-peine. On a même vu des habitants demander, et obtenir, la suppression d'un passage à piétons trop meurtrier.

L'avenir restera toujours aussi sombre tant que Genève, sous la houlette des conseillers d'Etat Schmitt (circulation) et Ruffieux (transports en commun), demeurera la ville de Suisse où les transports en commun sont les plus mauvais et les moins utilisables.

Une fois encore les partisans d'un urbanisme cohérent ne parviennent qu'à s'opposer à un projet inacceptable. Vienne le jour où une majorité se dégagera en faveur de solutions nouvelles.